

**FINANCES**

# Décision modificative n°2 de l'état prévisionnel de recettes et dépenses les Fontanettes

1 DOCUMENT - Publié le 24 novembre 2022

**CIAS**  
COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE  
DES FONTANETTES

**DÉLIBÉRATION**  
N° : 101  
Date : 24 NOV 2022  
Adopté le : 24 NOV 2022  
Voté le : 24 NOV 2022

**FINANCES**  
Délibération modificative n°2 de l'état Prévisionnel de Recettes et de Dépenses  
Les Fontanettes - Budget M 100

Mémoire le Vice-Président indique que, afin d'écarter les crédits de fin d'exercice, il convient de prendre la Délibération modificative suivante pour l'année 2022 des Fontanettes.

Compte de résultat prévisionnel :

DÉPENSES	
4202 - Frais de télécommunications	+2 000,00 €
6207 - Assurances (autres) de frais	+3 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 020</b>	<b>+4 000,00 €</b>
6450 - Entretien et réparations sur immobilisations - Autres matériels et outillage	+3 000,00 €
6460 - Casseurs d'axes (entretien)	+8 000,00 €
670 - Titres émis sur exercices antérieurs	+20 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 040</b>	<b>+29 000,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>+33 000,00 €</b>
RECETTES	
705112 - Produits à la charge de l'assurance maladie - Autres versements complémentaires	+18 000,00 €
705111 - Produits à la charge de l'usage - Part afférente à l'usage (participation)	+8 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 010</b>	<b>+26 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+26 000,00 €</b>

Totaux de l'état prévisionnel :

DÉPENSES	
010 - Dépense et remboursements reçus	+3 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 010</b>	<b>+3 000,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>+3 000,00 €</b>

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-919 du 29 juin 2016 relative à la transparence de l'information financière et à l'efficacité de la gestion de l'administration publique locale. Toute réimpression est formellement interdite sans la permission écrite de la Communauté d'Agglomération des Fontanettes. Toute réimpression est formellement interdite sans la permission écrite de la Communauté d'Agglomération des Fontanettes.



**SKM\_C450I22112817271**

**TÉLÉCHARGER** | (PDF, 105,9 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.